L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 26 JANVIER 1888

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

LA SL

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Cond. Place, peut prêter sur hypothèque de $800 à $20,000. 20 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN **Professeur**, nouvellement arrivé et ayant pour d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pas pour rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Algiers Springs. 2 1/2 lourds de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,891—Division E.—A. J. West & Son & Co, et Anna V. West et Thos. J. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour: —Que la cession de propriétés pétitionnaires A. J. West's Son & Co. et William V. West et Thos. J. West, individuellement, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Ligier, notaire en cette ville, le 30 JOUR, jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être au courant de toutes autres affaires qui pourraient être soumises, et cependant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dorothée Brière vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI, 29jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et cependant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Mr. Lonjon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 jan—21 28 31—fév 1

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,801—Division E.—A. J. West & Son & Co, et Anna V. West et William V. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour: —Que la cession de propriétés pétitionnaires A. J. West's Son & Co. et William V. West et Thos. J. West, individuellement, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Ligier, notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Vourlias, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOURLIAS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f an 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,075—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour notifier sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Jumpa vs. ses créanciers—No 20,554—Division E—Ordre de Cour—Que la pétition supplementaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire soit John B. Jumpa, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant B. A. Bouny, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
30déc—3f an 1er fev

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Le répit pour ce qui a le 23me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par le tribunal en cette dans l'affaire suivante, conque en termes et chiffres suivants:

Emma Friedlander vs Frederic Beer, son mari.
No. 22,101—Ordre de Cour.

Sur motion de A. W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1887, soit confirmé et, en conséquence qu'il en soit jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant séparation des propriétés existant entre eux, et ordonnant la dite plaignante d'assumer la controle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et gain, tous les frais devant être taxés par le défendeur.

Jugement rendu le 23 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) A. SOSSIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9déc—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne payant pas conformément aux conditions de vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes et le droit à l'état dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le détacté et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Faisal.

L'annuaire de Sorels.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Sorels, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà pris ses agents à l'œuvre.

On ne saurait mieux que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage du négoçiante que compte M. Sorels, non seulement en lui vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant ses annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, en le lisant, jettent les yeux sur un "Directory" dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont entreprenants.

Le négociant qui met de publier une annonce dans cet annuaire accomplit ses intérêts.

L'ouvrage exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'insuccès d'affaire ne saurait pas exposé à un cas pareil. Le prix de souscription est des dites de souscription, et ces listes de souscription sont ouvertes en ville jusqu'au moment de sa publication. Il n'est privé à quelque personne qui souscrit au susdit annuaire après la rentrée de son livre, s'en faire la demande, par lettre ou autrement, à l'éditeur, Alfred Sorels, 9.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffre-fort en fer, Railing de bureau, Meubles de bureau, etc.

Ball non expiré, etc.

Dans l'affaire du German American Insurance Company—No. 22,630, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—AUCTIONEERS, encanteurs—Bureau No 6 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1888, à 11 heures du matin, au magasin No 162 rue Commune, près Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1888, il sera vendu à l'enchère:

Le contenu du pis-de-chaussée au No 162 rue Commune, conformément à un inventaire déposé à mon bureau, également le ball non expiré du rez-de-chaussée du No 162 rue Commune.

Conditions—Comptant.
21 jan—21 28 31—fév 1

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,004—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Actions, Bons, etc.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, AUCTIONEERS, PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de deux ordres du l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Mag. Winston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, ordres datés respectivement du 3 et 9 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:

1° Dix actions du fonds capital de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

2° Dix actions du capital de la compagnie du Gaz de la ville du Jefferson.

3° Cinquante actions du capital de l'Association de la Variété.

4° Cinq actions du capital de Nouveau Jockey Club de la Louisiane.

5° Bon action du cinquante piastres de la Bourse aux Produits de la Nouvelle-Orléans, selon le certificat 660, daté du 27 mars 1884.

6° Un bon première hypothèque "Gold construction" du N. O. Pacific Railway Co.

7° Quatre reçus d'un total de $250 pour fraction au capital de la Bourse aux Sucres de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur transfert.
14jan—14 21 28

Jardin.—Bon action du cinquante piastres de la Bourse aux Produits de la Nouvelle-Orléans, selon le certificat 660, daté du 27 mars 1884.

6° Un bon première hypothèque "Gold construction" du N. O. Pacific Railway Co.

7° Quatre reçus d'un total de $250 pour fraction au capital de la Bourse aux Sucres de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur transfert.
14jan—14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bonnaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,953—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste Anne, lequel lot de terre mesurant et contenant quatre pieds de face à la rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses améliorations diverses, et les droits, privilèges et servitudes y attachés, sans exception.

Acquis par le défendeur de J. B. Sorola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cavillier, notaire, le 12 mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—25fév1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Vogelsanger vs. Alexander Mantic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,828—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et partie d'immeubles bâtisses et améliorations bâties et maintenant situées sur le lot décrit par le numéro neuf sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer de ville, et sur une lisse déposée en mon bureau, au dedans (côté de la ville) du revêtement de la levée au West End. Le dit lot mesure soixante-quinze pieds de face au dedans du revêtement de la levée par une profondeur entre lignes parallèles, de cent pieds, ensemble avec le ball pour le terme non expiré qui a été fait à Michael T. Carroll du dit lot par la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 150, fol. 84.

Le dit ball expire le 25 avril 1908, à laquelle date les dites bâtisses et améliorations et toutes autres améliorations qui peuvent être construites à l'avenir sur le dit lot, deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle-Orléans, sans autre frais ou sans autre charge.

Pour plus amples informations le doute du ball peut être examiné à mon bureau. Les dites bâtisses, etc., et le terme non expiré du ball ont été acquis par le défendeur du plaignant contre nommé à un acte pardevant John Hendernagel, notaire, le 24 mai 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26, 31—fév 3, 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pierre Lafitte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,223—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds pour un plus grand espace parallèle; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, et formant le coin de la rue Magazine et de la ruelle de fagle, sur lequel plan ledit lot est marqué du numéro 17 (A) ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds pour un plus grand espace parallèle; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, et formant le coin de la rue Magazine et de la ruelle de fagle, sur lequel plan ledit lot est marqué du numéro 17 (A) ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds pour un plus grand espace parallèle; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, et formant le coin de la rue Magazine et de la ruelle de fagle, sur lequel plan ledit lot est marqué du numéro 17 (A) ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds pour un plus grand espace parallèle; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, et formant le coin de la rue Magazine et de la ruelle de fagle, sur lequel plan ledit lot est marqué du numéro 17 (A) ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tolédano, Lavée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No 1 Dupre, sur un plan de B. Dubosq, le 27 février 1840, dressé par le bureau de T. Lebouy, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; plus, ledit lot acquis par feu John Kuhlmann, de Alfred Boulgeny, T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, cadré et borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Alfed Dreyfous, notaire.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (à l'abnégation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de T. A. Brelin, dressé par un ingénieur de la ville, le 9 mai 1871, et déposé comme plan 11 au bureau de Theo. Duval, notaire public, ledit lot de terre mesurant chacun soixante pieds de front sur une profondeur de cent-cinq pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Knie P. M. Jourdan vs. Leo Blessing et ale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,225—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Pleasants, Laurel, Constance et Toledano, désignés par les Nos 9 et 10, les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt neuf pieds de façade sur vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, sherif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1885, enregistré dans le bureau des transfert, livre 89, folio 121.

Il le droit d'usufruit de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann à la quatre propriétés sur sus mentionnées, et ce, en commun mode et comme légataire sous testament.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21jan—24 31—fév 1e; 7 15 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS, No 22,141—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 14 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasins, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formant cette partie du lot 15, la plus près de la rue Annunda, le tout conformément à un plan dressé par Volquin déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans, situé dans le bureau de Joseph Cavillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Bell, conformément à un acte passé par devant Henry E. Kerr, notaire, en date du 10 mars 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17, 24, 31—fev 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lief de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines pressant et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le, Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est en emplacement appelée Faubourg Annonciation ou Lacoupe, désigné comme bâtonnière quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacoupe, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1867, et déposé pour référence en l'Etude de P. Pédescaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit lief de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-sept pieds de face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17, 24, 31—fev 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lief de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines pressant et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le, Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est en emplacement appelée Faubourg Annonciation ou Lacoupe, désigné comme bâtonnière quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacoupe, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1867, et déposé pour référence en l'Etude de P. Pédescaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit lief de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent vingt-trois vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-sept pieds de face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17, 24, 31—fev 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lief de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines pressant et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le numéro sept, conformément à un plan fait par feu C. Boudousquié, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds six pouces et six lignes.

Acquis par Jacob Burger de Andrew Silvergnagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 730.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 jan—10 26—fév 2 9 16 21.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov.f.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,050.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par le numéro 4 municipal 272, borné par les rues Foucher, Albus, Chesnut et Camp désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et 6 lignes à la rue Foucher et sur ces deux rues formes l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Maison située dans une rue sur cour du façade, entourée par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, en frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigible en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux par chaque lot de vente.
25 jan—25,28—fév 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mulets, Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 22,744.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—LUNDI 20 janvier 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Bourbon et Les Cheels, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1888, je vendrai ce qui suit:

3 Chevaux,
3 Mulets,
4 Floats et divers harnais, etc.

Le tout conformément au mémorandum cette date.

Conditions—Comptant sur les lieux.
13jan—15,21,26.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Pinderas et al. vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,478.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bourbon—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre dans le Faubourg Tremé, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 79 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Johnson et Galvez, sur un plan dressé par L. Bringier, date le 26 juillet 1836 et déposé en mon bureau de Louis Pilié et notaire en cette ville et portant le numéro 1 de l'îlet Johnson, et mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Dumaine sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles et 60 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux ans, avec intérêt à 8 pour cent payable par moitié de vendeur et le parfait payement d'intérêt par an de la date de la vente payable à payement, divisées en coupons correspondant aux intérêts des parties ensemble avec toutes les bâtisses et garantie de vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, en frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux par chaque lot de vente.
25 jan—25,28—fév 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis X. Leray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,122—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur public et administrateur de cette succession